



**CTSD 15.03.2022**  
**Carte scolaire 2d degré**  
**Département de l'Hérault**  
***Déclaration liminaire du SNALC***

Monsieur le DASEN, Mmes et M. les représentants du CTSD,

Le SNALC 34 commencera par témoigner sa solidarité à la collègue victime d'un drame dans l'exercice de ses fonctions, à ses proches, mais aussi à l'ensemble des communautés éducatives du LP Sonia-Delaunay et du LEGT Dessaignes. Ce drame vient malheureusement allonger la (trop) longue liste de personnels désespérés, pour qui en finir devient la seule solution. Nous ne pouvons qu'interpeler l'administration sur la souffrance au travail des personnels de l'Education Nationale ; souvent cachée mais pour autant bien réelle.

Un autre point d'actualité nous préoccupe : la hausse des carburants. Elle impacte de très nombreux collègues affectés loin de leur domicile, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Cela augmente de façon considérable leurs frais de déplacements et grève leur budget. Le SNALC demande à l'administration une aide d'urgence à la mobilité, de 160 euros nets, visant à compenser l'augmentation des coûts de déplacements et à préserver le pouvoir d'achat des personnels.

Concernant l'inclusion, au-delà de la problématique des PIAL et des conditions de travail des AESH, le SNALC souhaite remettre en avant un dossier qui a souffert de la crise sanitaire. L'an dernier, lorsque le SNALC accompagnait en audience le collectif de coordo d'Ulis, il dénonçait le refus de prendre en compte les difficultés de ces dispositifs et un glissement des orientations des IME vers les Ulis, des Ulis vers les Segpa et des Segpa vers le milieu ordinaire. Les places en établissements de soins sont très insuffisantes et les listes d'attente pour une prise en charge s'allongent. Les données de la DEEP révèlent en effet que les IME, ITEP... voient leur nombre de places stagner, quand les notifications CDAPH explosent. Le SNALC se réjouit que les conditions sanitaires permettent un retour à des conditions d'enseignement plus humaines et plus favorables à la communication entre pairs et avec les élèves. Il espère aussi que l'accalmie sanitaire sera l'occasion de relancer le dialogue avec l'ARS pour tenter de faire entendre le besoin en structures spécialisées. Le ministère de la santé doit assumer sa part et ne pas laisser la politique inclusive de l'éducation nationale reposer sur les bonnes volontés des personnels non spécialisés.

Concernant l'ordre du jour, sur la première proposition de l'administration, le solde entre créations et suppressions est négatif : -12 postes dans notre département, qui va pourtant accueillir 382 élèves de plus. Avec les remontées faites lors du GT du 11 mars, ce solde pourrait être largement positif.

Certains de ces postes fermés impactent des collègues en place (7 après le groupe de travail). Cela en dit long sur la politique éducative menée dans le second degré dans notre département. Car si nous creusons un peu, nous constatons que des postes sont supprimés alors que des BMP aux fortes quotités sont créés dans les mêmes établissements et mêmes disciplines : les besoins persistent donc mais l'établissement ne disposera pas de professeur titulaire en place. L'enseignant devient une variable d'ajustement, une ressource que l'on déplace au gré des variations démographiques et ses conditions de travail sont fortement mises à mal. On oublie que l'enseignement demande du temps et de l'engagement pour porter ses fruits : ce n'est pas en déplaçant les enseignants constamment que l'on garantit de bonnes conditions d'enseignement aux élèves. Cela est vrai aujourd'hui plus que

jamais, en ces temps où la crise sanitaire a perturbé pendant deux ans les enseignements, pour de nombreux collégiens. Nous avons besoin de ressources humaines stables pleinement présentes dans les établissements.

Par ailleurs, la situation de certaines disciplines a retenu notre attention. D'abord les lettres : qu'en est-il des priorités gouvernementales ? A l'heure où le plan français est à l'honneur dans le premier degré, la matière se voit attaquée dans le second degré. Pourtant, donner des moyens au français, cela profite à l'ensemble des disciplines. Il est primordial que les collégiens aient une capacité à s'exprimer avec clarté à l'oral comme à l'écrit pour réussir de manière générale.

Le traitement des LCA interpelle également le SNALC : là aussi, les suppressions vont bon train... Les besoins en latin sont artificiellement diminués dans les établissements (souvent 3h pour 3 niveaux, contre 7h possiblement allouées), entraînant la suppression de postes en lettres classiques. Cercle vicieux : sans professeur de lettres classiques installé à titre définitif pour faire vivre l'option dans un collège, la condamnation de cet enseignement est assurée... Une économie de moyens ridicule à l'échelle du département mais néanmoins effectuée ! Face à ce constat le SNALC redemande un fléchage des heures minimales pour les LCA (mais aussi pour l'occitan), afin de rendre une certaine sérénité à ces enseignants, qui supportent une double pression : celle de se battre pour récupérer des heures dans un contexte de DGH réduites, en plus de celle du recrutement des élèves.

Quant aux langues vivantes, au vu des résultats obtenus par la France dans ce domaine, les mesures sur l'anglais sont incompréhensibles.

En outre, les suppressions sur postes vacants sont nombreuses : si humainement elles ont moins de conséquences que sur poste occupé, il n'en demeure pas moins que dans la mesure où un fort besoin dans l'établissement perdure, nous nous opposons à ces fermetures. De nombreux cas ont été soulevés en GT et nous espérons qu'ils ont été entendus.

Enfin, le SNALC constate les effets du ratio HP/HSA qui a évolué fortement ces deux dernières années dans les établissements du second degré : les HSA, toujours plus nombreuses, bloquent la création de postes, portant nécessaires. Deux questions se posent : ces HSA effectuées par nos collègues ne sont que façon de pallier au pouvoir d'achat diminué de l'enseignant. Elles sont moins bien rémunérées que les heures postes ; comment ne pas voir dans leur augmentation une volonté de couper dans le budget ? Pour le SNALC, cette augmentation en trompe l'œil du salaire des collègues dégrade leurs conditions de travail, mais aussi, et c'est tout aussi grave, la qualité des enseignements et de l'accompagnement individualisé. Nous rappelons que pour de nombreuses disciplines, chaque HSA représente une classe supplémentaire à prendre en charge. A raison de 30 élèves par classe, accumuler 4 HSA revient à suivre 120 élèves supplémentaires. Comment croire que l'accompagnement et le suivi peuvent être le même avec 200 élèves qu'avec 400 élèves ?

Le SNALC insiste donc sur la nécessité de revoir cette carte scolaire : nous ne pouvons cautionner un solde négatif et la disparition de postes qui pourraient tout à fait être maintenus. Créer de nouveaux postes pérennes est également possible en certains lieux : pourquoi privilégier des blocs de moyens provisoires quand nous pourrions installer de façon durable un collègue dans un établissement scolaire ? La faiblesse de la grille indiciaire des contractuels y serait-elle pour quelque chose ? Le SNALC rappelle là encore les chiffres de la DEEP : en 10 ans, le nombre de contractuels enseignants a augmenté de 50 %... quand l'effectif des titulaires a augmenté de 8% sur la même période... à méditer...

Vous remerciant pour votre écoute,